

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il y a un premier dossier concernant le transfert d'activités de l'Ecole Nationale de Lyon. Plusieurs questions ont été évoquées. Nous allons les écouter, sachant que ce dossier n'a soulevé aucun commentaire lors de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : 2011 sera une année importante pour l'Ecole des Beaux-Arts avec sa transformation en établissement public de coopération culturelle (EPCC), dont nous avons approuvé le principe en mars et voté les statuts en juillet 2010.

Cette transformation est rendue nécessaire dans le cadre d'une harmonisation européenne des enseignements supérieurs qui concerne l'école lyonnaise au même titre d'ailleurs que les 47 autres écoles d'art territoriales qui vont désormais délivrer des diplômes européens (Licence, Master et Doctorat), à l'image des universités.

Nous souhaitons que ce changement, dans la voie d'une plus grande autonomie juridique et pédagogique, soit pour les partenaires réunis dans cet établissement, le moyen de favoriser des synergies avec d'autres écoles, de faire des économies de fonctionnement et de rechercher de nouveaux partenaires financiers, privés et publics, comme peut-être un jour le Grand Lyon.

C'est primordial pour l'avenir de cette école car la Ville en assure jusqu'à présent quasi exclusivement le financement : 6 millions d'euros, plus les locaux et moyens mobiliers. Avec le nouveau statut, elle versera une subvention de fonctionnement de 6 883 433 euros, votée en décembre dernier.

Alors que seulement une partie des 350 étudiants sont originaires de notre Commune, près de 80 % du financement vient donc de la Ville et le nouveau statut ne changera rien à cette répartition.

Nous nous interrogeons sur la participation de l'Etat. Alors que les écoles d'art évoluent vers un statut qui se rapproche de celui des universités, les Collectivités continuent de les financer de façon prépondérante. La clarification des compétences et des financements entre Etat et Collectivités a encore du chemin à faire !

Je terminerai en faisant remarquer que le coût moyen annuel d'un étudiant dans cette école est supérieur à 20 000 euros par an. Je vous rappelle que les droits d'inscription sont de 346,50 euros par an et par étudiant. A titre comparatif, le coût annuel moyen d'un étudiant dans

une université publique est de 7 500 euros et pour un étudiant de classe préparatoire, de 13 800 euros. Et je vous rappelle que pour notre Ecole des Beaux-Arts, le montant de la scolarité est de plus de 20 000 euros.

Dans certains cas, comme à Rueil-Malmaison, la Commune est allée jusqu'à envisager la suppression de son cofinancement considérant que la Ville ne peut financer un établissement concernant trop peu de ses résidents, ce qui la mettrait en difficulté juridique par rapport à la loi.

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui à Lyon, mais je pense, au nom de Lyon Divers Droite, qu'il est urgent de rétablir un équilibre financier acceptable pour cet établissement.

Par ailleurs, cette école doit contribuer bien davantage au rayonnement culturel de la ville.

Je vous remercie de votre attention.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport relatif au transfert d'activités de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon et sa transformation en EPCC est une mesure de bonne gestion et une reconnaissance pour l'excellence de l'enseignement de l'ensemble des filières de cet établissement et le Groupe GAEC y est totalement favorable. Tous les débouchés professionnels sont fort intéressants pour les étudiants qui terminent leurs études.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur la pratique –amateur-, actuellement dispensée dans trois arrondissements (2^e, 5^e et 6^e) pour environ 600 personnes et qui est rattachée à l'actuelle Ecole des Beaux-Arts.

Nous souhaitons que ce transfert vers l'EPCC prenne en compte ces enseignements pratiqués le soir et suivis par une population adulte salariée ou non qui peut exercer son art sous la direction de professeurs qualifiés dont la qualité de l'enseignement est reconnue par tous ceux qui fréquentent ces cours. Il nous paraît essentiel de pérenniser ces actions et même de les développer.

M. l'Adjoint à la Culture peut-il nous informer sur le devenir de ces cours du soir et répondre ainsi aux inquiétudes des élèves ?

M. TETE Etienne, Adjoint : Monsieur le Maire, on peut se féliciter avec le Groupe Europe Ecologie, Les Verts de cette décision et tout le monde y voit d'ailleurs un signe de bonne gestion.

Comme c'est une indication que nous avons donnée à d'autres occasions de créer ce statut d'établissement public issu d'une législation venant du Gouvernement Jospin, nous souhaitons continuer ce souci de

bonne gestion, au moins dans deux cas qui nous intéressent : le théâtre des Célestins (il gagnerait en souplesse de fonctionnement par rapport à son statut actuel) et l'Opéra (il gagnerait en transparence).

Nous vous proposons donc de continuer cette idée.

Concernant la deuxième remarque, pour répondre au Groupe Lyon Divers Droite qui s'est exprimé, on est toujours très prudent sur le discours de dire « *oui, mais ce ne sont pas des Lyonnais qui viennent* ». Pour beaucoup d'équipements, ce n'est pas le cas. Donc il faudrait qu'il y ait une doctrine commune parce que parfois, c'est un argument sur certains bancs, comme sur certains autres, pour assassiner un projet et de temps en temps, c'est un argument pour dire que c'est du développement international et que peu importe que ça soit des non Lyonnais qui viennent du moment que ça fait parler de Lyon.

Donc on voit bien que ce qui est vrai parfois d'un côté n'est pas vrai de l'autre. On mériterait de réfléchir de manière plus approfondie sur ce sujet.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Manifestement, 2011 commence sous une ambiance très différente et je ne peux que saluer l'accord que je ressens autour de ce projet.

Très brièvement, pour rassurer M. Broliquier, je crois que les pistes qu'il a évoquées sont parfaitement celles auxquelles nous tendons : diversifier, bien entendu, le budget et le financement de l'Ecole. La question de l'Etat reste une question qui méritera d'être soumise dès le premier Conseil d'Administration. Nous comptons aussi par l'apport des membres qualifiés, assurer non seulement un rayonnement dans le champ universitaire mais également dans le champ des acteurs économiques. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au demeurant, nous avons augmenté les tarifs. C'est ce qui fait que l'opération de passage en EPCC se fait pratiquement à coûts constants, à quelques milliers d'euros près. Il faut aussi saluer toute l'équipe de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts (enseignants, directeurs, techniciens) qui ont accepté ce passage qui était aussi source d'inquiétudes pour leurs propres statuts.

Pour le rayonnement, Etienne Tête a répondu, je ne vais pas en rajouter. N'oublions pas aussi que cette école ne forme pas que de futurs artistes. On sort de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts avec un diplôme qui peut déboucher sur toutes autres activités que celle de la pratique artistique. Je crois qu'il s'agit là d'un élément non négligeable des écoles de beaux-arts, c'est qu'elles préparent une génération de jeunes étudiants vers la pratique et la « présence » dans des tas d'autres activités dans notre pays et d'autres pays. Ce n'est pas rien !

S'intéresser à l'EPCC pour le théâtre des Célestins et l'Opéra ? Et bien, mon cher Etienne, je crois que c'est une question qui a déjà été évoquée. On va déjà faire l'EPCC et réussir cette transformation. Et puis, nous verrons. Les questions sont un peu plus délicates, comme tu le sais, ce n'est pas sans un peu de malice que tu soulèves cette question mais la question reste ouverte.

Pour répondre à Mme Perraud sur l'anxiété des amateurs à l'Ecole Nationale des Beaux Arts, je voudrais lui dire qu'il n'y a pas de projet bien entendu de supprimer ces cours, sachant que les artistes et les enseignants apprécient de mixer leur travail à la fois avec de futurs professionnels mais aussi avec des amateurs.

M. LE MAIRE : A propos de ce dossier, une vraie question est soulevée. Quel est le statut de la ville centre ? Est-ce qu'elle doit prendre en charge tout ce qui évidemment ne relève pas que de la population de la ville centre ? Sur la culture mais sur un certain nombre de dossiers, ce que nous portons ne relève pas que des Lyonnais. Aujourd'hui, on a trop tendance à dire que tout ça doit être porté par la Ville de Lyon et que les autres peuvent se désengager.

Si évidemment tout le monde se désengage, viendra un moment où nous aussi, nous serons obligés de nous désengager et ce ne sera bon ni pour la Ville de Lyon, ni pour l'Agglomération, ni pour le Département, ni pour la Région. Donc il faut qu'on trouve le modus vivendi qui permette de faire en sorte que des grands équipements comme celui-ci puissent être portés par tout le monde. Ceci est évidemment valable pour toutes nos grandes institutions culturelles. Je pense, cher Etienne, à l'Opéra, à l'Orchestre de Lyon, il faut que tout le monde porte ensemble parce qu'évidemment, soit on veut par exemple des chefs d'orchestre qui soient des chefs d'orchestre de village, soit on veut des chefs d'orchestre qui soient des chefs d'orchestre qui fassent rayonner l'agglomération, mais aussi notre région au niveau international, ce sont tous ces problèmes qui sont aujourd'hui posés.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)